

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du samedi 13 mars 2021

Présents :

AKRAM Najib	DHERBECOURT Philippe	MECHAIN Georges
BARBARIN Sandrine	DIDIER Francis	PARISOT Véronique
BENSALAH Abdelkader	DUMONT Gamra	PERONNET Dominique
BOULET Philippe	FERACCI Jean Michel	POUPEE Janick
BOURBAN Véronique	GOUDENOVE Anne	ROSADINI Patrick
BOUZRAR Maryvonne	GOUTTENOIRE Corinne	SEVE Patrice
BRESSY France	HAAS Jean Luc	SORRENTE Sophie
CHARRIER Audrey	HARRATHI Mounir	VENET Gilles
CHEREAU Franck	LAUFFENBURGER Patrick	VITRAC Frédérique
DALLERAC Francis	LAURENCE Bernardina	
DELPEYROUX Pierre	MARMION Chantal	

Excusés : CHEREAU Franck

Invité de droit : CHERDIEU Gilles

Le Président ouvre la séance à 10h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 9 JANVIER 2021

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

Après plusieurs annotations soulevées par les membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du samedi 9 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Calendrier :

Le président indique ne pas avoir d'informations concernant la reprise normale des activités (en intérieur, avec contact, pour majeurs et mineurs etc).

Les compétitions pour les mois de mars et avril seront soit reportées dans la mesure du possible soit annulées.

Dans les organes déconcentrés il n'y a pas d'activité et la période qui se profile ne prévoit aucun changement.

Le plan prévu par la fédération est donc de regrouper les trois grandes compétitions type « Championnat de France » sur des week-ends aux mois de juin ou de juillet, à Villebon-sur-Yvette (car seul gymnase où on peut mettre en place 10 ou 12 tatamis).

Monsieur Najib AKRAM pose la question sur la tenue ou non du championnat de France sénior à Bourges. Monsieur DIDIER répond que la fédération est en attente des décisions du gouvernement et qu'aucuns services fédéraux n'est titulaire d'informations supplémentaires.

Passage de grades dans les départements :

Dans le but de rapprocher ce service au plus près du licencié, dès septembre 2021 les passages de grades jusqu'au 4ème Dan se feront dans les départements.

Le 1^{er} dan se déroulera quant à lui dans les clubs, une fois que la rédaction de la nouvelle réglementation sera achevée.

Madame Dominique PERONNET prend la parole pour avoir une précision sur le passage de grade 1^{er} dan, et de son éventuel passage dans les clubs.

Monsieur Francis DIDIER indique que la réglementation est en cours de discussion et de rédaction, mais qu'aucune communication ne peut être faite à ce stade de l'avancée des travaux.

Une discussion s'engage et certains élus font remonter le fait que certains licenciés craignent une perte de valeur de leur grade car distribué par un professeur et non plus directement par la fédération via ses organes déconcentrés. La fédération devra faire preuve de pédagogie en assurant que ce grade ne perdra aucune valeur et gardera toujours la même puisque délivré par une personne licenciée à la FFK et compétente pour assurer cette fonction.

3- SITUATION FINANCIERE

La fédération enregistre ce jour 156 798 licences. Les projections financières restent difficiles à prévoir.

En raison des compétitions nationales non réalisées, une partie de la somme non dépensée servira à aider les organes déconcentrés.

Une aide financière aux départements a été versée :

- 3€ par licence pour les départements inférieurs à 1 500 licences
- 2€ par licence pour les départements inférieurs à 3 000 licences

Si nécessaire, la fédération aidera les ligues et les ZID, mais leur fond de réserve et le manque d'activité jusqu'à présent, leur permettent de ne pas être en difficulté.

Le président rappelle pour cette saison l'exonération de la cotisation fédérale pour les clubs et qu'à partir de septembre 2022, la cotisation fédérale sera prélevée directement par la fédération au moment de la 1ère demande de prise de licence d'un club.

Dans les investissements, on compte l'application sur tablette et Smartphone du déroulement des compétitions (vidéos et pyramide des tableaux) et la modernisation de la base de données.

Sandrine BARBARIN demande si cette application est bien en conformité avec les dispositions du RGPD. Monsieur GRUMIC répond que la fédération ne pourra rencontrer aucun problème

à ce niveau car l'application utilise le logiciel de compétition et ne génère aucune autre base de données.

4- Intervention du Directeur Technique National (Gilles CHERDIEU)

Monsieur Gilles CHERDIEU annonce qu'il est très heureux d'être présent ce jour, pour son premier conseil d'administration en tant que nouveau DTN.

Cette intervention doit permettre de présenter les grandes lignes de la politique de la DTN, à travers les nouveautés, l'organigramme et les actions qui vont être mises en place.

A partir du 1^{er} septembre, les DAF et les DIF seront désormais organisés dans les comités départementaux.

La seule exception restera le CBK puisque toujours organisée dans les Ligues Régionales.

Le deuxième point que souhaite aborder le DTN est la logique d'accès au haut niveau : il compte remettre en place la présence des entraîneurs régionaux (1 kata et 1 combat).

La logique du haut niveau passera énormément par les clubs, afin de se rapprocher au plus près des licenciés, et des organes déconcentrés.

Présentation du nouvel organigramme de la DTN :

La Direction Technique Nationale espère qu'au moins un ou deux conseillers techniques rejoindront les équipes pour la prochaine saison ou tout du moins dans un délai relativement court.

Les entraîneurs nationaux ont été missionnés, sous la responsabilité de Yann BAILLON, pour avoir la charge de superviser un groupe par catégorie (1 référent cadet, 1 référent junior etc).

Il y a deux nouveaux coaches kata qui sont arrivés, toujours sous la direction d'Ayoub NEGLIZ : Yves BARDEAU pour les Juniors et Jonathan MARUANI pour les Cadets.

Le responsable du suivi socio professionnel est désormais William GEOFFRAY, qui sera également en support kata sur le Gojo Ryu et le Shito Ryu.

Un référent scientifique a également été nommé dans ce nouvel organigramme, il s'agira de Monsieur Olivier BAUDRY.

Enfin, Franck BISSON garde la détection notamment pour les jeunes athlètes.

Le poste de responsable des disciplines associées sera assuré par le DTN dans l'attente d'un conseiller technique à la fédération, dont l'arrivée est espérée en septembre 2021.

Présentation des formations :

La rédaction de la réglementation et de l'organisation du nouveau diplôme, le TFP Titre à Finalité Professionnel, est presque terminée. Une mise en place pour la saison prochaine est tout à fait envisageable.

Dossier ANS :

Les montants attribués sont sensiblement identiques à l'année précédente. Les projets devront être en adéquation avec le Projet Sportif Fédéral.

- 5 mars : Ouverture de la campagne sur « compte asso »
- 17 mai : Fermeture de la campagne sur « compte asso »

Equipes de France :

Pour remettre les athlètes dans la logique des compétitions européennes et mondiales qui arrivent, la fédération a organisé un test match correspondant à une réelle mise en situation. Cet événement a eu lieu les 6 et 7 mars 2021 au CREPS de Chatenay-Malabry. Les huit catégories olympiques étaient représentées.

De nouveaux tests matchs devront être organisés pour le courant du mois d'avril, afin de préparer au mieux les athlètes pour l'enchaînement Lisbonne et Championnat d'Europe de Porec (Croatie).

Jean Michel FERACCI regrette le retrait de l'encadrement kata de Stéphane MARIE et Lucas JEANNOT qui ont la confiance des athlètes. Le DTN précise qu'ils ne sont pas sortis de l'encadrement et interviendront ponctuellement dans les entraînements.

Janick POUPEE félicite le retour des entraîneurs de Ligues et demande si le même système sera ensuite prévu pour les ZID et les CD. Pour l'instant, le système restera au niveau régional.

Dominique PERONNET demande si les directeurs techniques régionaux toucheront les 5 000€ habituels étant donné qu'aucune manifestation n'a été organisée pour la saison. Le président répond que pour l'heure rien n'est acté, la décision devra être discutée en Bureau.

5- DEMISSION DE LA CFAMSC

Le Président prend la parole pour apporter des détails sur la démission de la FFK de la Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de Combat.

Suite au refus de la confédération de modifier la dénomination du CQP, le président a porté la démission de la fédération.

Un nouveau diplôme « Titre à Finalité Professionnelle », avec les mêmes prérogatives que le CQP, sera mis en place début décembre. Le texte est en cours de rédaction avec France Compétence et le ministère. Cette formation sera possible par VAE. Les formations du CQP sont suspendues pour l'instant. Le CQP acquis garde sa valeur.

Ce TFP sera délivré en tant que Diplôme d'Instructeur Professionnel.

Frédérique VITRAC s'interroge sur la valeur d'un CQP actuellement détenu par une personne. Le Président indique que rien ne change pour l'ensemble des licenciés titulaire de ce diplôme, il n'y a pas de changement de valeur ou de prérogative afférente.

6- PARTENARIAT AVEC LA SACEM

La fédération s'est rapprochée de la SACEM pour conclure un accord de partenariat, qui porte sur trois points :

- Un accord de partenariat global : pour toute organisation de manifestation déclarée à la SACEM, il y aura une réduction de 9% pour les organisateurs (fédération, organes déconcentrés ou clubs)
- Un accord de centralisation pour les clubs de body karaté. Aujourd'hui ces clubs pourront désormais bénéficier de l'utilisation de musiques sans pour autant faire de déclaration à la SACEM, tout est désormais pris en compte par la fédération.

- Un accord de centralisation concernant l'organisation de manifestations sportives. LA fédération organise un certain nombre de manifestations pendant lesquelles des musiques sont diffusées. Désormais la fédération, grâce à cet accord signé, n'aura plus qu'une déclaration unique à rédiger en début de saison, et des réductions sur les montants facturés. L'intérêt peut être aussi pour les organes déconcentrés puisqu'ils peuvent être intégrés à cette déclaration. Il faudra pour cela se rapprocher de la fédération pour qu'ils soient intégrés à la déclaration annuelle.

7- SITE INTERNET DES ORGANES DECONCENTRES

Le Président indique que le site internet fédéral sera désormais décliné sur tous les organes déconcentrés de la fédération, et ce à partir de fin avril 2021.

La partie basculement (technique) se fera directement par la fédération.

L'idée est de permettre aux licenciés de ne pas être perdus quand ils passent du site de la fédération à celui d'un ou plusieurs organes déconcentrés. Le cheminement et la prise en main seront donc uniformisés pour tous.

Ceci représente une enveloppe d'environ 30 000€.

Monsieur Janick POUPEE demande si ce service pourra être proposé aux clubs. Monsieur DIDIER indique que c'est un projet qui pourra être étudié, en faisant attention aux coûts que cela engrange.

8- DOSSIERS CONTENTIEUX

Monsieur GRUMIC fait un état de la situation actuelle :

- Sur les contentieux administratifs : la fédération avait reçu plusieurs demandes de documents administratifs en 2016, qu'elle a contestés. A ce jour la procédure en est au stade du pourvoi devant le Conseil d'Etat. La fédération et ses organes déconcentrés exercent une mission de service public et sont soumis à une obligation de communication de documents administratifs. Le pourvoi déposé a pour objet de contester la vision des tribunaux administratifs français qui ont une vision très large de la définition de documents administratifs.
- Sur les contentieux devant les tribunaux judiciaires :
 - o Le premier contentieux concerne les AMV et plus précisément Monsieur FOURNIER qui a créé la marque « dang ». Mais le mot « dang » est la traduction du « dan » japonais, en vietnamien. Il souhaite interdire à la fédération l'utilisation du terme « dang ». Suite à sa mise en demeure, nous l'avons assigné pour nullité de sa requête.
 - o Le second dossier, date de 2013 : Print Platinum. Un accord à hauteur de 65 000€ a été trouvé, ce qui met fin à ce contentieux.
- Sur un dossier prud'homal : l'ancien médecin des équipes de France, Jean-Pierre PERTEK a assigné la FFK pour un paiement de 180 000€ pour des arriérés de salaires et une requalification de son contrat de travail en CDI.

9- NOMINATION DE LA COMMISSION TAI JITSU

Monsieur Philippe BOULET, Secrétaire Général de la fédération informe les membres du conseil d'administration que suite à l'appel à candidatures lancé, ils trouveront dans leurs documents la liste des candidatures retenues.

La présidence serait confiée à Monsieur Philippe VERVYNCK.

Le conseil d'administration valide cette proposition à l'unanimité.

10-CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DE WUSHU KUNG FU

Mario GRUMIC prend la parole pour informer le conseil d'administration que la transformation du comité wushu en association constituée sous le régime de la Loi 1901 est désormais actée.

Le nécessaire a été fait en deux temps :

- Assemblée générale constitutive, le 6 février ;
- Assemblée Générale Elective de cette association, qui a permis l'élection du Président et du comité directeur.

11- QUESTIONS DIVERSES

Madame Maryvonne BOUZRAR demande si le programme de vidéos postées par la fédération, notamment sur les katas de Jean François TISSEYRE, perdureront après la période covid. La réponse est positive, c'est une initiative qui va continuer.

Madame Sophie SORRENTE souhaite avoir des informations complémentaires sur la marche à suivre face à un cas positif de covid au sein d'un club.

Monsieur GRUMIC lui conseille de prendre attache avec le service juridique de la fédération afin d'avoir toutes les informations nécessaires. De manière générale, une stricte application des mesures sanitaires édictées par le gouvernement est nécessaire (tenu d'un registre quotidien des présents, respect des distances, coordination avec informations locales etc.).

Madame Frédérique VITRAC indique que la commission féminine avait travaillé sur une série intitulée « Portraits de femmes », qui s'est arrêtée à cause de la crise sanitaire, et demande si il serait possible de reprendre cette initiative.

Monsieur DIDIER répond très favorablement à cette requête mais rappelle que c'est à la présidente de la commission féminine d'engager ce genre de procédures.

Monsieur Gilles VENET demande s'il serait possible d'avoir des précisions sur la sortie « officielle » du karaté du programme olympique et sur la marche à suivre concernant les mandats au sein des instances olympiques locales (CDOS, etc.).

Le karaté ne sera plus officiellement olympique après les Jeux Olympiques de Tokyo. Les CDOS n'auront bientôt plus de représentations. Les mécanismes politiques évoluent, il est important de les suivre et les anticiper pour le bon fonctionnement de la fédération.

Madame Sandrine BARBARIN fait remarquer que les supports des DAF et des DIF sont compliqués, et demande s'il serait possible d'obtenir une clarification pour améliorer la pédagogie.

Le DTN et le Président affirme avoir pris en compte cette remarque et assure que le nécessaire sera fait pour accompagner les candidats aux formations.

En l'absence de questions complémentaires, le président clos la séance à 13h15.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET